

**BAYCIDAL WP 25**Version 3 / F  
102000006601

1/8

Date de révision: 09.08.2007  
Date d'impression: 09.08.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	BAYCIDAL WP 25
Code du produit (UVP)	04007425
Utilisation	Insecticide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Service responsable	E-mail : <a href="mailto:fds-france@bayercropscience.com">fds-france@bayercropscience.com</a>
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Poudre mouillable (WP)  
Triflumuron 25%

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Triflumuron	64628-44-0 264-980-3	N	R50/53	25,00
Butane-1-ol	71-36-3 200-751-6	Xn	R10, R22, R37/38, R41, R67	< 5,00
Dodécylbenzène sulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8	Xi	R38, R41	< 5,00
Produit de condensation d'acides arylsulfoniques, reliés par des liaisons méthyléniques, sels de sodium	90387-57-8 291-331-1		R52/53	< 25,00
Ether d'arylethylphenolpolyglycol			R52/53	< 25,00

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.



## BAYCIDAL WP 25

Version 3 / F  
102000006601

2/8

Date de révision: 09.08.2007  
Date d'impression: 09.08.2007

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Avis aux médecins

#### Traitement

Soins de première urgence, traitement symptomatique après décontamination.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Mousse  
Sable

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
acide chlorhydrique (HCl)  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Fluorure d'hydrogène  
oxyde de carbone (CO)  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**BAYCIDAL WP 25**Version 3 / F  
102000006601

3/8

Date de révision: 09.08.2007  
Date d'impression: 09.08.2007**Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Eloigner toute source d'ignition.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage**

Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs  
Conserver dans le conteneur original.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage  
Température de stockage < 50 °C

Matériau approprié  
film alu composé (épaisseur Alu min 0,007 mm)  
Pour contenu 5 kg maxi  
film de polyéthylène avec suremballage

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Butane-1-ol	71-36-3	150 mg/m <sup>3</sup> / 50 ppm (VLE)	06 2006	INRS (FR)

**Équipement de protection individuelle**

**BAYCIDAL WP 25**Version 3 / F  
102000006601

4/8

Date de révision: 09.08.2007  
Date d'impression: 09.08.2007

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit : Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 5. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

**Mesures d'hygiène**

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Entreposer séparément les vêtements de travail.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.
- Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	poudre
Couleur	blanc à jaune
Odeur	faible, caractéristique

**Données de sécurité**

pH	7 - 9 à 1 % (20 °C) suspension dans l'eau
Classe d'explosibilité de poussière	tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières (tube de Hartmann modifié)
Hydrosolubilité	dispersable
Sensibilité aux chocs	non sensible aux chocs
Indice de combustion	IC2 Inflammation brève, sans extension



**BAYCIDAL WP 25**

Version 3 / F  
102000006601

5/8

Date de révision: 09.08.2007  
Date d'impression: 09.08.2007

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 5.000 mg/kg  
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) > 0,267 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.  
Concentration testée la plus élevée.  
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 5.000 mg/kg  
Un test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau. (lapin)

Irritation des yeux Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (souris)  
OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson CL50 (Lepomis macrochirus) 806 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 2,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues CI50 (Desmodesmus subspicatus) > 100 mg/l  
Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses



**BAYCIDAL WP 25**

Version 3 / F  
102000006601

6/8

Date de révision: 09.08.2007  
Date d'impression: 09.08.2007

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>3077</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (TRIFLUMURON MÉLANGE)

**IMDG**

Numéro ONU	<b>3077</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (TRIFLUMURON MIXTURE)

**IATA**

Numéro ONU	<b>3077</b>
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (TRIFLUMURON MIXTURE )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Triflumuron

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**



## BAYCIDAL WP 25

Version 3 / F  
102000006601

7/8  
Date de révision: 09.08.2007  
Date d'impression: 09.08.2007

### Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

### Symbole(s)

Xn Nocif

### Phrase(s) R

AQUA Dangereux pour les organismes aquatiques  
R48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

### Phrase(s) S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S 8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.  
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

II Rubrique n° 1173 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (toxiques pour les organismes aquatiques)

### Maladies professionnelles

#### Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

## 16. AUTRES DONNÉES

### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 3 :

R10 Inflammable.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R38 Irritant pour la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux



## BAYCIDAL WP 25

Version 3 / F  
102000006601

8/8

Date de révision: 09.08.2007  
Date d'impression: 09.08.2007

indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.